



VITAGYM

Association Sportive Gymnastique Volontaire

Mairie

31490 LEGUEVIN



Protocole Sanitaire VITAGYM *

Saison 2020-2021

Information & Communication

Le présent protocole sera affiché dans la vitrine VITAGYM (dans le Dojo du gymnase du collège) & communiqué sur le site VITAGYM (<http://vitagym-leguevin.blogspot.com>).

Une copie papier sera distribuée à chaque animateur / animatrices.

Une mise à jour régulière de ce protocole sera réalisée le cas échéant, en tenant compte de nouvelles informations & recommandations de tous les intervenants: Mairie, Fédération FFEPGV, Etat).

Référents Covid

Pour chaque séance, en salle ou en extérieur, 2 référents "Covid" seront chargés de communiquer, rappeler, appliquer (désinfection & registre) & veiller à la bonne application des recommandations de ce protocole:

- **L'animateur sportif ou l'animatrice sportive** en charge de la séance (salarié(e) VITAGYM)
- **Un membre du bureau VITAGYM** (pour l'instant Mme Hélène COUBES, secrétaire du bureau)

Registre

Pour chaque séance, une **liste d'émargement** sera constituée, comprenant date- heure & lieu des séances, ainsi que les coordonnées (nom, prénom & numéro de téléphone) de chaque personne présente à la séance (animateur - pratiquant - membre du bureau).

Cette liste sera **conservée pendant 2 mois** et pourra être communiquée aux services sanitaires qui en feront la demande.

Désinfection & Aération des locaux - en salle uniquement

Chaque séance sera ramenée de 1heure & 45 minutes, afin de permettre au référent(s) covid de procéder en fin de chaque séance, à:

- L'aération de la salle pendant 15 minutes,
- La désinfection des matériels communs (tapis) ainsi que les poignées & serrure des portes; le clavier de l'alarme, les interrupteurs...

Le matériel de désinfection sera fourni par le Club.

** établi à partir des recommandations du protocole sanitaire envoyé par la FFEPGV*

V2- 22/09/2020 - suite à l'arrêté préfectoral 31-2020-09-18-002 du 18 septembre 2020

VITAGYM

Association Loi 1901

N° Affiliation FFEPGV: 031165

N° de Déclaration à la Préfecture : W313007126

N° SIREN: 482 820 743

N° SIRET: 482 820 743 00011

Code APE: 9312Z



VITAGYM

Association Sportive Gymnastique Volontaire

Mairie

31490 LEGUEVIN



Mesures s'appliquant en salle & en extérieur

- **Port du masque:** Obligatoire pour les pratiquants & animateurs **dans les 30m de l'entrée de la salle (arrivée et départ)**, pendant la mise en place et la clôture de l'activité (**salle & extérieur**). Pas de port du masque pendant la pratique sportive.
- **Distanciation physique de 2m** entre toute personne pendant la pratique sportive, soit une occupation au sol minimum d'~ 3.5 m² par personne en salle (*ce qui limitera peut-être le nombre de pratiquants pour les premières semaines de la saison - cours d'essais: la règle du "premier arrivé premier placé" sera appliquée, et il sera demandé aux autres personnes de faire preuve de bienveillance et compréhension*)

En cas de nécessité - pour corriger un exercice ou en cas d'accident par exemple - l'animateur pourra s'approcher d'un pratiquant, muni de son masque.

- **Un sens de circulation privilégié** sera instauré dès que possible, pour l'entrée & la sortie de la salle, afin de fluidifier la circulation et limiter les regroupements de personnes avant & après la séance (pour rappel, ces phases, qui semblent inéluctables en cette période de rentrée, se feront avec masque en salle et en extérieur)
- **Il est demandé** à chaque personne (pratiquants & animateurs):
 - **d'amener son propre stylo** pour remplir la liste d'émargement de la séance,
 - **d'utiliser son propre gel hydro-alcoolique** pour se laver les mains, avant et après la séance,
 - **de ne pas partager avec d'autres personnes matériel sportif ou autre** (tapis, agrès quel qu'il soit, serviette, bouteille, crayon, ...),
 - **de respecter & appliquer les consignes des gestes barrière usuels**

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Éviter de se toucher le visage et en particulier le nez et la bouche



Utiliser un mouchoir jetable à usage unique et le jeter aussitôt



Tousser, éternuer dans son coude ou dans un mouchoir jetable



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Désinfecter régulièrement les objets manipulés

- **de venir à la séance en tenue car l'accès aux vestiaires est désormais interdit.**
- de privilégier de se rendre sur le lieu de la séance par ses propres moyens, ou d'utiliser un masque pendant le co-voiturage si ce mode de transport est utilisé,
- **de ne pas se rendre à une séance si elle présente les symptômes d'une suspicion d'infection** ou si elle a été en contact avec une personne "cas contact" ou "testée positive" covid-19,
- et bien sûr de **respecter et d'appliquer toutes les instructions de ce protocole.**

V2- 22/09/2020 - suite à l'arrêté préfectoral 31-2020-09-18-002 du 18 septembre 2020

VITAGYM

Association Loi 1901

N° Affiliation FFEPGV: 031165

N° de Déclaration à la Préfecture : W313007126

N° SIREN: 482 820 743

N° SIRET: 482 820 743 00011

Code APE: 9312Z